Petite boucle dans la Plaine de Versailles

Une randonnée proposée par Netra

Une courte promenade de part et d'autre du Ru de Gally, avec de beaux points de vue sur la Plaine et le Château de Versailles et un riche patrimoine dans le charmant village de Rennemoulin.

Durée :	2h10	**Difficulté :**	Facile
Distance :	7.18km	**Retour point de départ :**	Oui
Dénivelé positif :	65m	**Moyen de locomotion :**	A pied
Dénivelé négatif :	66m		
Point haut :	123m	**Commune :**	Villepreux (78450)
Point bas :	90m		

Description

Départ du cimetière du Val de Gally (parking), le long de la D12 qui relie le quartier Les Bordes de Villepreux à Fontenay-le-Fleury.

Cet itinéraire emprunte des tronçons de sentiers PR® balisés de façon parcimonieuse et intermittente. Dans la description qui suit, les indications de balisage ne sont donc fournies que ponctuellement, quand cela se révèle utile.

(**D/A**) Face à l'entrée du cimetière, s'engager dans le sentier qui part à gauche d'un petit bâtiment et longer une haie à main droite. Descendre entre deux clôtures et, au bout du sentier, tourner à droite (flèche Orange), descendre une volée de marches et prolonger dans un chemin entre deux murs de propriété. Au bout du chemin, passer une barrière forestière, virer à gauche et déboucher sur une rue (grille du château sur la gauche).

(**1**) Suivre la route à droite (ignorer la flèche Orange qui invite à aller à gauche), de préférence sur son trottoir de gauche. Croiser la Rue André Le Nôtre puis franchir le Ru de Gally. Au rond-point, suivre à gauche, sur une centaine de mètres, la D161 en direction Rennemoulin.

(**2**) Juste après le 1er poteau électrique, tourner à gauche (flèche Jaune et Verte), passer une barrière forestière et monter dans un chemin en longeant une haie à main droite. À la fourche qui se présente en haut de la côte (poteau-balise), choisir le chemin de droite (Est), toujours avec une haie à main droite. Demeurer en bordure de plateau et ignorer quelques accès aux champs en contrebas sur la droite. Dépasser un portail métallique et ignorer le chemin qui part derrière sur la gauche.

Points de passages

D/A **Cimetière du Val de Gally**
N 48.830936° / E 2.020723° - alt. 113m - km 0

1 **Villepreux - Grille du château**
N 48.833634° / E 2.015337° - alt. 92m - km 0.54

2 **Départ de chemin sur la gauche**
N 48.835089° / E 2.01951° - alt. 91m - km 0.93

3 **Croisement de chemins des champs**
N 48.839467° / E 2.030346° - alt. 115m - km 1.94

4 **Extrémité du Fonds de Chaponval**
N 48.844127° / E 2.041054° - alt. 119m - km 2.9

5 **Croisement de chemins des champs**
N 48.839064° / E 2.045731° - alt. 123m - km 3.61

6 **Départ de sente sur la droite**
N 48.835611° / E 2.043607° - alt. 113m - km 4.05

7 **Rennemoulin - Chemin de la Chapelle**
N 48.833203° / E 2.043114° - alt. 96m - km 4.41

8 **Croisement en T**
N 48.825632° / E 2.040072° - alt. 110m - km 5.63

D/A **Cimetière du Val de Gally**
N 48.830943° / E 2.020728° - alt. 112m - km 7.18

(**3**) À un croisement avec un chemin partant à droite en descente (petits blocs de rocher amoncelés à l'angle), continuer tout droit (Nord-Est) en bordure du plateau, avec quelques arbustes à main droite et en hauteur par rapport aux champs cultivés du Fonds de Chaponval. À l'abord des premières maisons, le chemin laisse place à un sentier qui longe des jardins ou des haies côté gauche. Passer entre deux poteaux de bois et déboucher sur un croisement de chemins (petit dispositif de pompage).

(**4**) Continuer tout droit (ignorer la balise Jaune et Verte à l'entrée du chemin de gauche) et, à la fourche qui se présente immédiatement, prendre à droite (ignorer les balises côté gauche). Passer sous une ligne électrique et obliquer à gauche avec le chemin.

(**5**) Au croisement suivant (panneau Jaune à 2 pans, balise Orange, balise Jaune et Verte), tourner à droite dans un chemin enherbé vers une maison. Au bout, passer une barrière forestière et prolonger dans la route en face (Sud, flèche Orange).

(**6**) Peu après un panneau Sens interdit, tourner à droite à l'angle d'une maison aux pierres apparentes et passer sous une petite tonnelle. Descendre par une sente herbeuse puis par un escalier. En bas, suivre la route D161 sur la gauche. Noter une ancienne fontaine côté gauche et, à la fourche, descendre à droite vers la Mairie. Noter le lavoir sur la gauche et suivre à droite la Rue du

Copie, vente et diffusion interdites - KeuSi3gf

Moulin (impasse). Franchir le Ru de Gally et atteindre un croisement avec le Chemin de la Chapelle.

(**7**) Suivre le Chemin de la Chapelle sur la droite avec le Ru de Gally à main droite. Aller jusqu'à la Chapelle Saint-Nicolas. Revenir sur ses pas.

(**7**) Prendre à droite le Chemin de Fontenay et Bois d'Arcy (rue goudronnée). Monter sensiblement, laisser la mairie à main droite et continuer au Sud sur une piste agricole. Suivre cette piste jusqu'au bout (au loin sur la gauche, vue sur le Château de Versailles).

(**8**) Au croisement en T (poteau-balise), suivre à droite une piste goudronnée (inaccessible aux voitures). Demeurer sur le goudron jusqu'à la fin. Franchir le Ru de l'Oisemont (plaque d'information relative au pont), remonter légèrement en face et passer sous une ligne électrique. Plus loin, longer une haie à main gauche, traverser la D12 (prudence) et retrouver en face le parking du cimetière (**D/A**).

Informations pratiques

Par temps sec, de bonnes chaussures de sport suffisent pour cette promenade. Par temps humide, certains chemins des champs peuvent être gras.

Pas de point d'eau repéré, pas de commerces.

Carte indispensable (au minimum celle qui accompagne la présente description).

Complément :
Cette randonnée peut être combinée avec le circuit Du Prieuré Saint-Nicolas à la Fontaine de Maltoute, qui démarre à Rennemoulin, au point (**7**) de la présente randonnée. Compter de l'ordre de 13,5km pour l'ensemble.

Randonnée effectuée par l'auteur le 24 février 2017.

A proximité

- Points de vue étendus sur la Plaine de Versailles, notamment entre (**2**) et (**5**) et entre (**8**) et (**D/A**).
- Lavoir Saint-Nicolas, entre (**6**) et (**7**).
- Pont du XVIIe siècle sur le Ru de Gally (**7**) et chemin de halage garni de bornes chasse-roues censées éviter aux véhicules de verser dans la rivière.
- Chapelle du Prieuré Saint-Nicolas (XIIIe) (**7**).
- Pont de l'Oisemont (1685), entre (**8**) et (**D/A**), lui aussi garni de bornes chasse-roues.

Donnez-nous votre avis sur : https://www.visorando.com/randonnee-petite-boucle-dans-la-plaine-de-versaill/

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Visorando
Préparer et partager ses randos

LA CHARTE du visorandonneur

Préparation de sa randonnée

BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.

CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...

S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.

PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée

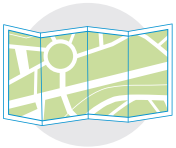

RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).

RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.

RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...

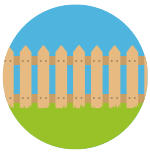

REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.

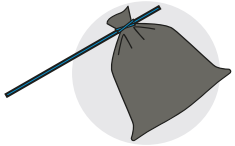

RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.

ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.

GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.

LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.